



Photo : Sarah Latulippe



AIDE-MÉMOIRE POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

COMMENT VOUS PRÉPARER POUR VOTRE ARRIVÉE AU COLLÉGIAL

- 1. Communiquer avec le bureau des Services adaptés du collège pour prendre un rendez-vous, idéalement dès que vous recevez une confirmation que votre demande d'admission est acceptée.
- 2. Lors de la rencontre, avoir avec soi son rapport d'évaluation rédigé par un professionnel reconnu en vertu du code des professions du Québec, concluant à un diagnostic ou à une incapacité (si le rapport est à venir, le mentionner au conseiller), le dernier plan d'intervention du secondaire, le dernier relevé de notes ainsi que tout autre document utile pour mieux connaître vos besoins.
- 3. Le conseiller évaluera si vous êtes admissible aux Services adaptés et validera avec vous vos besoins en lien avec votre situation de handicap.
 - Si vous êtes admissible aux Services adaptés, le conseiller discutera avec vous de la mise en place d'un plan d'intervention qui inclura des mesures d'aide et des accommodements pouvant favoriser votre réussite scolaire.
 - Si vous n'êtes pas admissible, le conseiller vous recommandera certains services offerts dans le collège pouvant vous aider.
- 4. Si vous bénéficiez des services d'un organisme externe (ex : centre de réadaptation), il serait important, mais non obligatoire, d'en aviser le conseiller et de lui fournir le nom de votre intervenant pivot.
- 5. Le conseiller vous fera signer une autorisation d'échange d'information afin de pouvoir, avec votre permission, discuter avec d'autres partenaires dans votre dossier.